

# Circulaire d'information

**INFCIRC/971**

25 février 2022

**Distribution générale**

Français

Original : anglais

---

## Communication datée du 24 février 2022, reçue de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence une communication datée du 24 février 2022 transmettant une déclaration du Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine.
2. Comme l'a demandé la mission permanente de l'Ukraine, la communication et la déclaration sont reproduites ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE  
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

N 4131/36-197-17363

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de communiquer la déclaration du Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine sur la nouvelle vague d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

La mission permanente de l'Ukraine saisit cette occasion pour informer le Secrétariat que le 24 février 2022, à 5 heures (heure d'Europe de l'Est), la Russie a commis un acte d'agression ouverte contre l'Ukraine.

À 12 heures (heure d'Europe de l'Est) le 24 février 2022, la communication (toutes voies, notamment courrier électronique et téléphone) est maintenue avec toutes les centrales nucléaires et les autres installations nucléaires en Ukraine. Comme les forces armées russes continuent d'attaquer les infrastructures ukrainiennes, il se peut que la communication avec les centrales nucléaires soit coupée.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne tiendra le Secrétariat dûment informé.

En outre, toutes les informations pertinentes seront communiquées par le Service national ukrainien d'inspection de la réglementation nucléaire au moyen du Système unifié d'échange d'informations en cas d'incident ou d'urgence (USIE) de l'AIEA, si la connexion Internet est disponible.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de diffuser la déclaration susmentionnée à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

Pièce jointe : sur 1 page.

[Sceau] [Signé]

Vienne, le 24 février 2022

## **Déclaration du Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine sur la nouvelle vague d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine**

Le 24 février 2022, 08 h 24

### **L'AGRESSION DE LA RUSSIE CONTRE L'UKRAINE**

Le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, a annoncé le début d'une nouvelle vague d'agression contre l'Ukraine.

L'objectif de l'offensive militaire russe est de détruire l'État ukrainien, de s'emparer par la force du territoire ukrainien et d'en prendre le contrôle par l'occupation.

Les forces armées russes lancent des attaques contre des villes ukrainiennes pacifiques depuis plusieurs directions, notamment depuis les territoires du Donbass et de la Crimée temporairement occupés, ainsi que depuis la région du sud-est.

Il s'agit d'un acte de guerre, d'une attaque contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, d'une violation brutale de la Charte des Nations Unies et des normes et principes fondamentaux du droit international.

L'Ukraine a fait valoir son droit à l'autodéfense conformément au droit international.

La combativité des soldats ukrainiens est grande, nos défenseurs sont prêts à réagir de manière décisive à l'État agresseur et protégeront le sol ukrainien de toutes leurs forces.

L'Ukraine demande à la communauté internationale d'agir immédiatement. Seules des actions unies et décisives peuvent arrêter l'agression de Vladimir Poutine contre l'Ukraine.

Nos partenaires doivent immédiatement promulguer un ensemble de nouvelles sanctions. Nous demandons également aux capitales amies de continuer à renforcer les capacités de défense de l'Ukraine en lui fournissant des armes et du matériel militaire.

De notre réaction commune dépendent non seulement la vie et la sécurité des citoyens ukrainiens mais aussi la sécurité des citoyens de toute l'Europe et l'avenir de l'ordre mondial.